

FERIA
ARRETE N° 676 / 2026

REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
Parking des Tins et Espace Payrot
Du Jeudi 9 Juillet au Lundi 13 Juillet 2026
Comité de Féria, Brasserie Milles et Forces de l'Ordre

Le Maire de la Ville de Céret,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212.1 et suivants, règlementant les pouvoirs de police du Maire,

VU le Code de la Route,

VU la posture Vigipirate en date du 22/06/2026, pour la période « été-automne 2026 » et jusqu'à nouvel ordre.

L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « vigilance renforcée », pour faire face à une menace terroriste qui reste durablement élevée.

CONSIDERANT que le haut du parking des Tins Boulevard Simon Battle (face à la Sous-Préfecture) et l'espace Joseph Payrot doivent être disponibles pour les forces de l'ordre venues en renfort pour la féria, pour les véhicules de la brasserie Milles et pour les organisateurs du comité de Féria,

ARRETE

ARTICLE 1 – Du Jeudi 9 Juillet 2026 - 14h00 au Lundi 13 Juillet 2026 - 18h00 -

- **Le haut du parking des Tins**, Boulevard Simon Battle (face à la Sous-Préfecture), est réservé dans sa totalité aux véhicules de la brasserie Milles qui approvisionnent les bodegas, et aux véhicules des organisateurs du comité de Féria.
- **L'Espace Payrot** est réservé dans sa totalité aux véhicules des forces de l'ordre.

ARTICLE 2 – La signalisation appropriée sera affichée par la Police Municipale.

ARTICLE 3 – Monsieur le Maire de Céret, Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Céret, et les agents de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Céret , le trente juin deux mille vingt-six,

Pour le Maire et par délégation
Denis DUNYACH



Adjoint à la sécurité

